

PROCÈS-VERBAL

Assemblée du conseil d'agglomération
DU JEUDI 18 JUIN 2026, 16 H

Denis Pelletier
Président d'assemblée

M^e Domenico Zambito
Greffier adjoint

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal

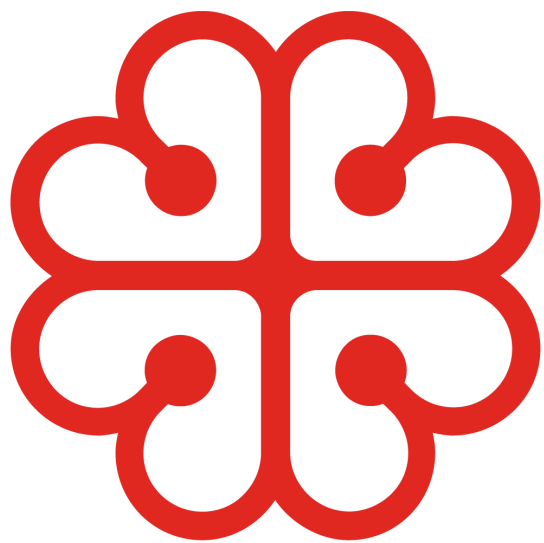


Table des matières

Séance du 18 juin, 16 h

- Présences3
- 01 – Période de questions du public3
- 02 – Période de questions des membres du conseil.....6
- 03 – Ordre du jour et procès-verbal.....6
- 04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif.....7
- 07 – Dépôt..... 7 à 8
- 20 – Affaires contractuelles 9 à 43
- 30 – Administration et finances 43 à 50
- 41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement 50 à 51
- 42 – Adoption de règlements 51 à 53
- 45 – Règlement de la Société de transport de Montréal 53 à 54
- 50 – Ressources humaines 54
- 51 – Nomination / Désignation 54 à 55
- Fin de l’assemblée.....56



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 18 juin 2026
16 h**

**Séance tenue le jeudi 18 juin 2026 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,
Dimitrios (Jim) Beis, John Belvedere, Christine Black, Alex Bottausci, Michel Boudreault, Caroline Braun, Julie Brisebois, Alan DeSousa, Marc Doret, Heidi Ektvedt, Chantal Gagnon, Michel Gibson, Jeremy Levi, Peter Malouf, Peter McQueen, Andréanne Moreau, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Julie-Pascale Provost, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Anne Saint-Laurent, Martin St-Jean, Aref Salem, Jeff Shamie représentant de la Ville de Westmount, en remplacement de Michael Stern, David Tordjman, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin et Morris Vesely

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Jonathan Cha et Soraya Martinez Ferrada

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Nathalie Deret, Agente de recherche

Le président d'assemblée, Denis Pelletier, souhaite à toutes et tous la bienvenue et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Ensuite, le président d'assemblée revient sur les événements récents ayant suscité des préoccupations au sein de la population montréalaise, notamment l'arrestation de policiers dans un dossier impliquant des jeunes de Montréal-Nord. Il rappelle l'importance du respect, de l'inclusion et de l'égalité dans les institutions, tout en soulignant que les enquêtes sont en cours et que le maintien de la confiance entre la population et les institutions demeure une responsabilité collective.

Il souligne également le solstice d'été, la Journée nationale des peuples autochtones et l'approche de la Fête nationale du Québec. Ces diverses occasions sont présentées comme des moments de reconnaissance des cultures autochtones et québécoise, de réflexion sur le parcours collectif et de célébration de la langue, dans un esprit de respect, de solidarité et de vivre-ensemble.

En terminant, le président déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 08, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Zev Rose Saltiel

Réponse de :

Dimitrios (Jim) Beis

En référence à la Déclaration 15.01 (Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – CM26 0502), quelles personnes issues des diverses communautés ont été consultées pour sa rédaction? / Est-ce que l'Administration peut nous informer de la prochaine rencontre portant sur la transphobie et serait-il possible d'y participer?

2 <u>Question de :</u> Kathy Retamal Villegas <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	L'Administration adopte-t-elle une position de neutralité avec ses prises de position publiques, considérant le maintien de relations économiques, financières et institutionnelles avec Israël, et quelles sont, dans ce contexte, les attentes de la population? / Quelles actions ont été posées pour dénoncer des situations de violence à l'international, notamment au Chili, et quels sont les effets des positions de l'Administration sur le maintien d'un lien de confiance avec la population ?
3 <u>Question de :</u> Kanita Amhed <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Lors de la Période de questions du public au conseil municipal du 15 juin 2026, questionne les raisons pour lesquelles des questions n'ont pas été lues ou entendues et questionne le vivre-ensemble porté par l'Administration? / Est-ce qu'il serait possible que les enjeux liés à la Palestine et à Israël soient traités comme des sujets distincts? Dépôt de documents
4 <u>Question de :</u> Joanna Catherine Duy <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Ville de Montréal-Ouest : est-ce que le service de brigadier scolaire sera maintenu aux abords de l'école Académie Royal West à une intersection où trois élèves ont été heurtés depuis l'automne 2024? / Demande des précisions sur le processus à venir afin d'avoir le brigadier scolaire à cette intersection
5 <u>Question de :</u> Bruce Walker <u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	Quelle est la date prévue de mise en service de l'usine de biométhanisation à Montréal-Est?
6 <u>Question de :</u> Jessica Houde-Woytiuk <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Quelles mesures sont envisagées par l'Administration et l'agglomération pour assurer la sécurité des jeunes élèves sur le chemin de l'école Académie Royal West, et soutenir le maire de la Ville de Montréal-Ouest de même que la population dans la mise en place d'interventions à cet effet?

À 16 h 30, le président d'assemblée fait la lecture de sept questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1 <u>Question de :</u> Bettina Karpel <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	There are reports that the recent attack on the US consulate in Toronto, which led to the shooting death of a police officer who was investigating the incident, is possibly tied to an IRGC-linked group recruiting young people as criminals-for-hire. Toronto Police have said that the US consulate shooting mirrors the targeting of synagogues and Jewish schools. When the Hells Angels were fighting a turf war in the mid-1990s, innocent people, unrelated to this territorial fight, got caught in the crossfire, including an 11-year-old boy killed by a car bomb intended for a rival gang. Will you, therefore, enforce the laws in place, including those prohibiting the public display of terrorist symbols and public incitement to hate – which we have seen at so-called street prayers whose ban the Mayor of Montreal seems to suggest she will not enforce – before matters escalate further here at home? How do you plan to tackle this very real and imminent threat to all constituents?
--	--

2	Again, I will complain about unfair taxation and taxation without representation that has been ongoing for years now. Why does it take so long to fix something that is blatantly wrong and unfair? When will the City of Montreal stop expecting Beaconsfield, among other suburbs, to pay for its deficit? At some point, the buck has to stop : true accountability to all taxpayers and better financial management need to take priority. We are getting less service and yet we pay more taxes and we have zero say on decisions impacting our daily lives. This is completely undemocratic! I still have not accepted a large STM bus driving on a narrow and winding residential street with almost no passengers 24 times a day. How wasteful! Plus we are getting diesel busses on our streets – how environmentally wonderful is that? We need less red tape and less overlapping administrative costs and delays at municipal, regional, provincial and federal levels. Please collaborate and execute
<u>Question de :</u> Caroline Malcolm <u>Réponse de :</u> Aref Salem	
3	We have been organizing events in Angrignon Parc in the summer for years and nowthere is no access to public bathrooms after 18:00 pm Moreover, you have removed all the portable BIO bathrooms as well, people will continue polluting the park by using the as their toilet. There is an easy solution to add some bathrooms or keep them open until the park closes at 23:00 pm.Please do something about it
<u>Question de :</u> Julia Plyushchenkova <u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	
4	Since the fall of 2024, three students have been hit by cars on their way to Royal West Academy high school - at the same intersection. Royal West, while located in Montreal West, attracts students from almost 1000 families located all over the island of Montreal and beyond. Earlier this year, the school was assured by the province – after presenting a petition in the National Assembly - that high schools *can* be assigned crossing guards, and the SPVM assigned a temporary crossing guard since April of this year, but he is not returning in June. Can the Agglo commit to reinstating funding for this crossing guard in Montreal West, and ask the SPVM to consider reinstating him for fall 2026?
<u>Question de :</u> Edite Cohen <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
5	plus de 25 ans les lumières du terrain de balle molle/baseball du parc Daniel-Johnson (RDP-PAT) sont allumées manuellement par un employé de l'arrondissement quand il y a des joutes (et parfois manuellement éteintes quand les joutes sont terminées). Pourquoi n'est-ce pas le cas en 2026 ? Dans un courriel du 13 février 2026, la directrice de l'arrondissement, Mme Valérie Gagnon, avait pourtant promis de maintenir cette mesure (d'ailleurs appliquée dans d'autres parcs de la ville). Pourquoi est-ce si compliqué de tenir cette promesse? Depuis cinq semaines, les élu.es promettent de régler le problème, mais rien ne bouge. Pourquoi prive-t-on les riverains de ce parc bruyant d'une mesure aussi modeste qui leur accorde beaucoup de répit ? Pourquoi les soirs sans activité et les soirs de pluie, les grosses lumières du terrain de balle-molle/baseball sont-elles allumées ?
<u>Question de :</u> Maxime Blanchard <u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	
6	Pourquoi vous donnez beaucoup de permis pour construire des condos au lieu de faire des logements abordables pour les citoyens?
<u>Question de :</u> Josée Langlois <u>Réponse de :</u> Caroline Braun	
7	I just completed my first driving theory class where we learned that pedestrians and cyclist are the most at risk road users. With this in mind, why are high school students not offered preventative measure such as permanent crossing guards? Particularly in high traffic, dangerous school intersections, where accidents have previously occurred and near misses are frequent. Thank you for your time.
<u>Question de :</u> Annabelle Hillier_ <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027), le président de l'assemblée déclare la Période de questions des citoyens close à 16 h 46.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 47, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant pas de questions de la part des membres du conseil, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 16 h 47.

Le président d'assemblée, Denis Pelletier, cède la parole respectivement à Christine Black et à Alex Bottausci.

Tous deux rappellent la déclaration déposée au conseil municipal du 15 juin 2026 concernant le profilage racial et la violence envers les personnes noires, arabes et racisées. Ils indiquent que les événements dénoncés sont préoccupants et soulignent l'importance de répondre aux préoccupations de la population, particulièrement à Montréal-Nord.

Mme Black mentionne qu'une enquête est en cours et insiste sur les démarches visant à accélérer le déploiement des caméras corporelles. Elle réitère également la volonté de poursuivre les actions nécessaires pour renforcer la confiance du public. Elle conclut en saluant l'engagement de Dimitrios (Jim) Beis auprès de la communauté de Montréal-Nord.

Au nom des villes liées, M. Bottausci indique que les allégations soulevées sont préoccupantes. Il met l'accent sur le fait que le profilage racial et les abus de pouvoir sont incompatibles avec les valeurs des administrations municipales et met en lumière l'importance d'actions concrètes pour maintenir la confiance du public.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 56, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0308

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y retirant le point 30.05.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0309

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2026, à 16 h

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2026 à 16 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 4 juin 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 58, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 31 mai 2026.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2026.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 58, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

7 – Dépôt

À 16 h 58, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt ».

CG26 0310

Dépôt du bilan annuel 2025 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le bilan annuel 2025 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air et le conseil en prend acte.

07.01 1267639001

CG26 0311**Dépôt du bilan 2025 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025**

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le bilan 2025 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, et le conseil en prend acte.

07.02 1269768001

CG26 0312**Dépôt du rapport annuel des actions réalisées en 2025 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2025-2029**

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport annuel des activités réalisées en 2025 dans le cadre de la Planification économique conjointe 2025-2029 et le conseil en prend acte.

07.03 1260068002

CG26 0313**Dépôt de la lettre désignant le deuxième représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux**

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose la lettre désignant le deuxième représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux et le conseil en prend acte.

07.04

CG26 0314**Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2025**

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis dépose le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2025, et le conseil en prend acte.

07.05 1267665003

CG26 0315**Dépôt du rapport financier consolidé audité ainsi que la reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025**

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport financier consolidé audité ainsi que de la reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, et le conseil en prend acte.

07.06 1266254002

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 59, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 59, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 59,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0316

Conclure une entente-cadre avec Agence Gravel inc., pour la fourniture de munitions de pratique de calibre 9 millimètres pour la formation et le maintien des compétences au tir des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, d'une durée de 29 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 068 860,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21296 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0761;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 29 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Agence Gravel inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique de calibre 9 millimètres pour la formation et le maintien des compétences au tir des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 068 860,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21296;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Agence Gravel inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1267026001

CG26 0317

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 966 475,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de polymères anionique et cationique à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNF Canada inc. (CG24 0348), majorant ainsi le montant total du contrat à 8 880 010,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0762 ;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 966 475,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de polymères anionique et cationique à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNF Canada inc. (CG24 0348);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1260027001

CG26 0318

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 244 200 \$, taxes incluses, pour les services de ramassage, de tri et de distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Planète Courrier inc. (CG24 0318), majorant ainsi le montant total de l'entente à 903 565,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0763;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 244 200 \$, taxes incluses, pour les services de ramassage, de tri et de distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Planète Courrier inc. (CG24 0318);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1267026002

CG26 0319

Autoriser une dépense additionnelle de 29 893,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'audit dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG24 0727), majorant ainsi le montant total du contrat à 152 629,31 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 63 195 \$, au net

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0770;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 29 893,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'audit dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG24 0727);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 63 195 \$, au net;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1269019003

CG26 0320

Exercer l'option de la première prolongation de cinq mois / Autoriser une dépense additionnelle de 296 349,21 \$, taxes incluses, pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur avec opérateur au Complexe environnemental de Saint-Michel dans le cadre du contrat accordé à Matériaux Paysagers Savaria Ltée (CG25 0369), majorant ainsi le montant total du contrat à 586 603,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mai 2026 par sa résolution CE26 0790;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de cinq mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 296 349,21 \$, taxes incluses, pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur avec opérateur au Complexe environnemental de Saint-Michel dans le cadre du contrat accordé à Matériaux Paysagers Savaria Ltée (CG25 0369);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1265960001

À 17 h 01,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0321

Accorder un contrat à AON Parizeau inc., courtiers d'assurances, pour un cautionnement de 1 225 000 \$ auprès de La Compagnie d'Assurance Saint Paul, pour une période de trois ans, pour le Centre de traitement des matières organiques de Montréal-Est, comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles - Dépense totale de 18 375 \$, non taxable / Approuver la convention d'indemnisation à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mai 2026 par sa résolution CE26 0791;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à AON Parizeau inc., courtier d'assurances, un contrat pour un cautionnement de 1 225 000 \$ auprès de La Compagnie d'Assurance Saint Paul, pour une période de trois ans, pour le Centre de traitement des matières organiques de Montréal-Est, comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, RLRQ chapitre Q2, r.28.1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 18 375 \$, non taxable;
- 2- d'approuver la convention d'indemnisation à cette fin et d'accepter que celle-ci couvre le cautionnement pour le Centre de traitement des matières organiques de Montréal-Est, comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles;
- 3- d'accepter que, à la suite du changement de nom de la Compagnie d'Assurance Travelers du Canada pour La Compagnie d'Assurance Saint Paul, la convention d'indemnisation couvre les cautionnements en vigueur portant les numéros 95012068, 95018933, 95026608, 95026609, 95030082;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1268212001

CG26 0322

Accorder un contrat de gré à gré à Info-Tech Research Group inc. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'acquisition de licences permettant l'accès à des services de recherche et de conseil en technologies de l'information, pour la période du 31 juillet 2026 au 31 juillet 2027 - Dépense totale de 126 995,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0811;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Info-Tech Research Group inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'acquisition de licences permettant l'accès à des services de recherche et de conseil en technologies de l'information, pour la période du 31 juillet 2026 au 31 juillet 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 126 995,62 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 avril 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction architecture et technologie, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1265942005

CG26 0323

Autoriser une dépense additionnelle de 702 262,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services de développement de solutions numériques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG25 0114), majorant ainsi le montant total de l'entente à 6 298 929,81 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0813;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 702 262,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services de développement pour solutions numériques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG25 0114);
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1267655003

CG26 0324

Accorder six contrats à Axia services et à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c., pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses installations de la Ville (lots 1 à 6), pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 7 072 093,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21331 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0817;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, les contrats pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses installations de la Ville (lots 1 à 6), aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes

maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21331 :

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Axia services (lots 1 et 2)	2 619 500,77 \$
Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (lots 3 à 6)	4 452 592,67 \$

- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Axia services et Groupe de sécurité Garda s.e.n.c.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1268321001

CG26 0325

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 934 221,31 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneurs pour l'écocentre Saint-Laurent dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG23 0650) et cédé à GFL Environmental inc. (CG25 0493), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 173 060,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0817;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 708 011,60 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneurs pour l'écocentre Saint-Laurent dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG23 0650) et cédé à GFL Environmental inc. (CG25 0493);
- 3 - d'autoriser une dépense de 10 620,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);
- 4 - d'autoriser une dépense de 107 794,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser une dépense de 107 794,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1267075001

À 17 h 03,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0326

Autoriser une dépense additionnelle de 303 927,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sulfate d'aluminium acidifié 5 % à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Kemira Water Solutions Canada inc. (lot 3) (CG24 0576), majorant ainsi le montant total de l'entente à 883 374,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0820;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 303 927,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sulfate d'aluminium acidifié 5 % à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Kemira Water Solutions Canada inc. (lot 3) (CG24 0576);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1260472001

CG26 0327

Conclure une entente-cadre avec Mabarex inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison des lampes UV 20 Kilowatts utilisées sur les réacteurs ultraviolets des usines Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable, d'une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 831 254,25 \$, taxes incluses - Avis d'intention 26-00007

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0821;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, par laquelle Mabarex inc., s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des lampes UV 20 kilowatts utilisées sur les réacteurs ultraviolets des usines Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 831 254,25 \$, taxes incluses;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Mabarex inc.;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable à prolonger le contrat pour un maximum de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1260427001

CG26 0328

Conclure deux ententes-cadres avec Béton Provincial Itée et Amrize Canada inc., pour la fourniture et la livraison de béton prêt-à-l'emploi et de remblai sans retrait, pour une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 659 350,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21360 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0822;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, le béton prêt-à-l'emploi et le remblai sans retrait, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21360;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Béton Provincial Itée	1	3 943 251,59 \$
Amrize Canada inc.	2	716 098,79 \$

- 2 - de procéder aux évaluations du rendement de Béton Provincial Itée et d'Amrize Canada inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1269462002

CG26 0329

Accorder un contrat à Electro Performance G.L. inc., pour les services de conception et de gestion d'un réseau électrique temporaire complet, dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, pour une période d'un mois - Dépense totale de 489 839,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21382 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0825;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Electro Performance G.L. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de conception et de gestion d'un réseau électrique temporaire complet, dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, pour une période d'un mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 489 839,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21382;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1267317003

CG26 0330

Conclure cinq ententes-cadres avec T.M.S. Maîtres des Camions Ltée, pour les services de réparation de moteurs diesel et de transmissions de camions poids lourds de la Ville (lots 1 à 5), d'une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 531 470,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21243 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0826;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, par laquelle T.M.S. Maîtres des Camions Ltée, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de réparation de moteurs diesel et de transmissions de camions poids lourds (lots 1 à 5) de la Ville, pour une somme maximale de 3 070 844,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21243;
- 2 - d'autoriser une dépense de 460 626,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de T.M.S. Maîtres des Camions Ltée;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1265593023

À 17 h 05,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0331

Autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres découlant des appels d'offres 24-20576 (CG24 0508) et 25-20885 (CG26 0114) de Trois Diamants Autos (1987) Ltée à Olivier Mascouche Chrysler Dodge Jeep Ram inc., pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler et de service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal (lots 1 à 5)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0827;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres conclues avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée (CG24 0508 et CG26 0114) à Olivier Mascouche Chrysler Dodge Jeep Ram inc., pour la fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler et le service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1265593021

CG26 0332

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égouts, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 417 925,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2605-200354-C (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0829;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) et de Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 160 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2605-200354-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 194 312,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 063 613,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1266459001

CG26 0333

Accorder un contrat à Fer-Pal construction ltd (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua), pour les travaux de réhabilitation de conduite d'eau de 600 millimètres en fonte grise longeant l'autoroute 15 Nord et la bretelle Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 741 026,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2616-201370-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0831;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Fer-Pal construction ltée (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduite d'eau de 600 millimètres en fonte grise longeant l'autoroute 15 Nord et la bretelle Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 619 812,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2616-201370-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 74 377,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 46 836,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Fer-Pal construction ltée (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1260506001

CG26 0334

Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc inc., pour les travaux de modernisation de l'aire de jeux de la Salamandre au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 959 946,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-6159 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0835;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Tessier Récréo-Parc inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de modernisation de l'aire de jeux de la Salamandre au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 667 857,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6159;
- 2- d'autoriser une dépense de 133 571,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 178,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 58 338,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1268196001

CG26 0335

Autoriser une dépense additionnelle de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour couvrir une partie des travaux et délais supplémentaires engendrés à la suite d'un dégât d'eau important, dans le cadre du contrat accordé à Construction Savco inc., pour les travaux de restauration et de rénovation patrimoniale de la maison Smith au parc du Mont-Royal (CG24 0720), majorant ainsi le montant du contrat à 3 593 912,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0837;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour couvrir une partie des travaux et délais supplémentaires engendrés à la suite d'un dégât d'eau important, dans le cadre du contrat accordé à Construction Savco inc., pour les travaux de restauration et de rénovation patrimoniale de la maison Smith au parc du Mont-Royal (CG24 0720), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 363 962,41 \$ à 3 593 912,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1267292002

À 17 h 07,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0336

Autoriser une dépense additionnelle de 12 144 522,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG25 0653), majorant ainsi le montant total du contrat à 49 551 168,30 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0836;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 144 522,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG25 0653);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1266274001

CG26 0337

Accorder un contrat à Constructions Concreate Itée., pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal - Dépense totale de 3 769 140,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 517301 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0830;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Constructions Concreate Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 177 535,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 517301;
- 2 - d'autoriser une dépense de 476 630,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Constructions Concreate Itée;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1267231015

CG26 0338

Conclure une entente-cadre avec AFI par Edgenda inc., pour les services professionnels de conception et de diffusion d'un parcours de formation en analyse d'affaires (lot 3), d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 127 737,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21306 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0839;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle AFI par Edgenda inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de conception et de diffusion d'un parcours de formation en analyse d'affaires (lot 3), pour une somme maximale de 127 737, 23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21306;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1269859003

CG26 0339

Accorder un contrat de gré à gré à Nature Action Québec inc., pour les services professionnels et techniques de mise en œuvre des mécanismes de concertation et du plan de conservation du paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard, pour une période de deux ans - Dépense totale de 190 612 \$, taxes non applicables / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0841;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Nature Action Québec inc., pour les services professionnels et techniques de mise en œuvre des mécanismes de concertation et du plan de conservation du paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit une somme de 190 612 \$, taxes non applicables, conformément à son offre de service en date du 4 mai 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1260426001

CG26 0340

Autoriser la cession de deux ententes-cadres de services professionnels conclues avec Affleck de la Riva s.e.n.c., en faveur de Studio Affleck de la Riva inc., afin d'assurer la continuité des services, selon les mêmes conditions des différentes ententes-cadres / Approuver le projet de convention de cession de contrats à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0842;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession de deux entente-cadres de services professionnels conclues avec Affleck de la Riva s.e.n.c., en faveur de Studio Affleck de la Riva inc., afin d'assurer la continuité des services, selon les mêmes conditions des différents ententes-cadres;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession de contrats à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1265583002

À 17 h 09,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0341

Accorder un contrat à Rümker (9276-2723 Québec inc.), pour les services professionnels de conception de l'exposition « Poptopia » à la Biosphère - Dépense totale de 1 078 051,90 \$ - Appel d'offres public 26-21347 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0844;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Rümker (9276-2723 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels de conception de l'exposition « Poptopia » à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 980 046,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21347;
- 2- d'autoriser une dépense de 98 005 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Rümker (9276-2723 Québec inc.);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1269433002

CG26 0342

Conclure une entente-cadre avec Société Conseil Groupe LGS, pour les services professionnels d'implantation de la solution Oracle HCM Cloud, d'une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 2 808 643,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21312 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0846;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Société Conseil Groupe LGS, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'implantation de la solution Oracle HCM Cloud, pour une somme maximale de 2 808 643,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21312;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Société Conseil Groupe LGS;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1267684004

CG26 0343

Accorder un contrat à 4455878 Canada inc. (Bruser), pour les services professionnels d'auscultation de 22 stations de pompage du réseau principal d'égouts, pour une période 12 mois - Dépense totale de 1 052 017,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21319 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0847;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à 4455878 Canada inc. (Bruser), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels d'auscultation de 22 stations de pompage du réseau principal d'égouts, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 052 017,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21319;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 4455878 Canada inc. (Bruser);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1267931001

CG26 0344

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre le boulevard Joseph-Versailles et l'avenue Durocher, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 1 608 828 \$, net de ristourne non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0849;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre le boulevard Joseph-Versailles et l'avenue Durocher, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 1 608 828 \$, net de ristourne et non taxable, à cette fin;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1268698001

CG26 0345

Approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville de Montréal et Studio Supply and Demand inc., en vue de la tenue de l'exposition intitulée « L'odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère / Autoriser une dépense totale de 474 271,88 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0850;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville de Montréal et Studio Supply and Demand inc., en vue de la tenue de l'exposition intitulée « L'odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère;
- 2- d'autoriser une dépense de 431 156,25 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 43 115,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1269433003

À 17 h 11,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0346

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de commutateurs et produits réseau, pour le maintien et la modernisation des infrastructures réseau, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 12 014 887,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0853;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de commutateurs et produits réseau, pour le maintien et la modernisation des infrastructures réseau, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 12 014 887,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1265566001

CG26 0347

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de trois parcelles de terrain correspondant à trois parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4952,5 mètres carrés, situées au sud-ouest du chemin Dalton Est au sud-est du boulevard Cavendish, dans la Ville de Mont-Royal, à des fins de rue pour le prolongement du boulevard Cavendish / Autoriser une dépense de 3 900 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0855;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de trois parcelles de terrain correspondant à trois parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4952,5 mètres carrés situées au sud-ouest du chemin Dalton et au sud-est du boulevard Cavendish, dans la Ville de Mont-Royal, à des fins de rue pour le prolongement du boulevard Cavendish;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et la cheffe de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 900 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1265639003

CG26 0348

Approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, aux fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Place-Saint-Henri, le lot volumétrique 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 364,3 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Saint-Jacques Ouest, de la place Saint-Henri et de la rue Notre-Dame Ouest, dans la section nord de la place Saint-Henri, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 495 150 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Fermer et retirer du domaine public le lot 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0857;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, aux fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Place-Saint-Henri, le lot volumétrique 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 364,3 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Saint-Jacques Ouest, de la place Saint-Henri et de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 495 150 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant , le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1258290005

CG26 0349

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal les lots 6 575 502, 6 575 506 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et crée des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction sur le lot 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout pour la somme de 257 425 \$, plus les taxes applicables, afin de permettre la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun / Fermer et retirer du domaine public les lots 6 575 502, 6 575 506, 1 185 632 et 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0858;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal les lots 6 575 502, 6 575 506 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et crée des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction sur le lot 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout pour la somme de 257 425 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, afin de permettre la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public les lots 6 575 502, 6 575 506, 1 185 632 et 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1268290004

CG26 0350

Approuver l'addenda de la promesse tripartite par laquelle la Ville vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 062 m² avec bâtiment dessus érigé, sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0856;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet de deuxième addenda de la promesse tripartite par laquelle la Ville vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés avec bâtiment dessus érigé, sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1254501006

À 17 h 21,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0351

Autoriser le transfert de 114 975 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour les travaux additionnels requis dans le cadre du bail conclu avec 9227-9702 Québec inc. (CG25 0120 et CG25 0368), majorant ainsi la dépense maximale du contrat à 2 345 490 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0861;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert de 114 975 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour les travaux additionnels requis dans le cadre du bail conclu avec 9227-9702 Québec inc. (CG25 0120 et CG25 0368), majorant ainsi la dépense maximale du contrat à 2 345 490 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1264565001

CG26 0352

Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Vue Phase IV inc., un espace à bureaux situé au 7409, avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 9 000 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans et 22 jours, à compter du 10 mars 2026 - Le loyer total est de 5 807 275,72 \$, incluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0862;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Vue Phase IV inc., un espace à bureaux situé au 7409, avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 9 000 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans et 22 jours, à compter du 10 mars 2026, moyennant un loyer total de 5 807 275,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1264565004

CG26 0353

Approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête à La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne), à titre gratuit, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7487, 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale de 3 955 pieds carrés, à des fins d'entreposage de nourriture pour animaux et équipements liés aux activités communautaires - Le montant de la subvention immobilière est estimé à 94 920 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0863;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville prête à La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne), à titre gratuit, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7487, 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale de 3 955 pieds carrés, à des fins d'entreposage de nourriture pour animaux et équipements liés aux activités communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1265323011

CG26 0354

Approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue à 3/4 oz inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, un local d'une superficie de 2 190 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 7335, rue du Mile End, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de transformation alimentaire, moyennant un loyer total de 87 361,08 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0864;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue à 3/4 oz inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, un local d'une superficie de 2 190 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 7335, rue du Mile End, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de transformation alimentaire, moyennant un loyer total de 87 361,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1268682007

CG26 0355

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour une période de 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un site d'une superficie de 941 mètres carrés situé sur une partie du lot 4 727 868 du cadastre du Québec, faisant partie du Canal de Lachine, dans le prolongement de la rue de Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de maintien et d'entretien de deux conduites d'eau de 600 millimètres chacune, pour un loyer total de 117 330,78 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0866;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour une période de 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un site d'une superficie de 941 mètres carrés situé sur une partie du lot 4 727 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie du Canal de Lachine, dans le prolongement de la rue de Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de maintien et d'entretien de deux conduites d'eau de 600 millimètres chacune, pour un loyer total de 117 330,78 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1265941012

À 17 h 24,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0356

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement de projets d'habitation conclue entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Ville (CG25 0623)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0869;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement de projets d'habitation conclue entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Ville de Montréal (CG25 0623).

Adopté à l'unanimité.

20.41 1260435001

CG26 0357

Accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'École de technologie supérieure pour soutenir la stratégie de déploiement d'Ax.c, pour une période de trois ans / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0870;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'École de technologie supérieure pour soutenir la stratégie de déploiement d'Ax.c, pour une période de trois ans;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1267952001

CG26 0358

Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à Essor économique Québec Tech, pour accélérer le développement de l'écosystème technologique de la métropole, pour la période de 2026 à 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0874;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 900 000 \$ à Essor économique Québec Tech, pour accélérer le développement de l'écosystème technologique de la métropole, pour la période de 2026 à 2029;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1267952002

CG26 0359

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Zú, pour la réalisation du projet de Pôle d'innovation et de commercialisation en créativité numérique, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0871;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Zú, pour la réalisation du projet de Pôle d'innovation et de commercialisation en créativité numérique, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1268180002

CG26 0360

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à L'Anonyme U.I.M. pour la réalisation de son projet « Halte-répît » pour la période se terminant au 30 juin 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0872;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à L'Anonyme U.I.M. pour la réalisation de son projet « Halte-répît » pour la période se terminant le 30 juin 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1264819002

À 17 h 26,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0361

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c., pour les services de sécurité dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026 (lots 1 et 2), pour une période d'un mois - Dépense totale de 880 543,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21370 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0875;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour les services de sécurité dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026 (lots 1 et 2), pour une période d'un mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 880 543,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21370;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1267317002

CG26 0362

Conclure des ententes-cadres avec Pneus Métropolitains inc., pour les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, d'une durée de deux ans pour les lots 3 et 4, incluant une option de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Montant estimé des ententes : 1 163 592,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21396 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0912;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de deux ans, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaires conforme pour chacun des articles, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées pour chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21396;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Pneus Métropolitains inc.	Lot 3 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur CENTRE pour deux ans.	509 714,64 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot 4 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur Sud pour deux ans.	459 945,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 193 932,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pneus Métropolitains inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1265593026

CG26 0363

Autoriser une dépense additionnelle de 5 007 540,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de variation de quantités, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à Complexe Enviro Connexions ltée, GFL Environmental inc., Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec inc. (CG22 0407), majorant ainsi le montant total des contrats à 39 022 955,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0911;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totale de 896 061,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à GFL Environmental inc. (lots 2, 6), Recyclage Notre-Dame inc. (lot 8) et Complexe Enviro Connexions ltée (lot 9) (CG22 0407);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 111 478,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à Complexe Enviro Connexions ltée (lots 1, 5, 9), GFL Environmental inc. (lots 2, 6, 11), WM Québec inc. (lot 7) et Recyclage Notre-Dame inc. (lots 8, 10) (CG22 0407);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1260529001

CG26 0364

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à Communia, sans contrepartie financière, les droits qu'elle détient dans l'emphytéose des immeubles situés au 7520-7530 et au 7540-7550, avenue André-Ampère, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, lesquels sont connus et désignés comme étant les lots 1 057 697 et 1 057 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les conditions stipulées aux projets d'actes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0924;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à Communia, sans contrepartie financière, les droits qu'elle détient dans l'emphytéose des immeubles situés au 7520-7530 et au 7540-7550, avenue André-Ampère, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, lesquels sont connus et désignés comme étant les lots 1 057 697 et 1 057 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession conditionnellement à :
 - a) ce que celui-ci soit substantiellement conforme au projet d'acte;
 - b) la signature de l'acte de cession des droits d'emphytéose entre la Société canadienne d'hypothèque et de logement et Communia;
 - c) ce que le financement de l'ensemble du projet soit confirmé;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1269915003

CG26 0365

Autoriser une dépense additionnelle de 2 516 716,70 \$, taxes incluses, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec inc. (CG23 0330), majorant ainsi le montant total des contrats à 13 086 926,84 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0909;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totale de 1 006 686,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à WM Québec inc. (lot 1) et à Recyclage Notre-Dame inc. (lots 5, 6, 7, 8, 9, 11) (CG23 0330);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle totale de 1 510 030,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1268362003

À 17 h 28,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0366

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous la rue Saint-Antoine, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 8 134 265,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2621-207397-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0917;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats.
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous la rue Saint-Antoine, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 893 445,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2621-207397-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 034 016,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 206 803,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1265732002

CG26 0367

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Thibault & Associés, pour la fourniture d'autopompes à incendie d'une capacité nominale de 6 000 litres par minute, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 51 146 866,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21165 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0913

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des autopompes à incendie d'une capacité nominale de 6 000 litres par minute, pour une somme maximale de 44 475 536,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21165;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 671 330,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Thibault & Associés;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1265593019

CG26 0368**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Charex inc., pour les travaux d'aménagement d'une route incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de la Commission des services électriques de Montréal, d'éclairage et de gestion environnementale des sols de l'écoquartier Louvain (lot 2), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 15 366 336 \$, taxes incluses / Majorer la dotation du Service des infrastructures et du réseau routier, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 2 007 312,15 \$, au net, pour les travaux de réhabilitation des sols de l'ancien secteur du poste d'essence sur le terrain Louvain Est - Appel d'offres public 476011 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0920;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'une route incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de la Commission des services électriques de Montréal, d'éclairage et de gestion environnementale des sols de l'écoquartier Louvain (lot 2), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 10 311 940,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476011;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 062 388,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 992 007,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6- de majorer la dotation du Service des infrastructures et du réseau routier, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 2 007 312,15 \$, au net, pour les travaux de réhabilitation des sols de l'ancien secteur du poste d'essence sur le terrain Louvain Est;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1267231019

CG26 0369**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour les services de développement de solutions numériques web, applicatives et transactionnelles, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 4 828 950 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21318 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0921;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville sur demande, les services de développement de solutions numériques web, applicatives et transactionnelles, pour une somme maximale de 4 828 950 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21318;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1265035002

CG26 0370

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, incluant une option de prolongation d'un an - Dépense totale de 2 364 083,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21352 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0922;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 364 083,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21352;
- 3- de procéder à l'évaluation de rendement de Keleny inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1262880001

À 17 h 30,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0371**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous la rue Nicolet, entre les rues Adam et Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 814 644,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2617-207351-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0916;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous la rue Nicolet, entre les rues Adam et Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 069 353,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2617-207351-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 610 403,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 134 887,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1265732001

CG26 0372

Accorder un soutien financier de 25 110 800 \$ à Société du Patrimoine Angus Résidentiel, pour la construction de 350 logements abordables sur les lots 6 232 022, 6 232 023, 6 322 743 et 6 322 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution, pour un montant de 25 110 800 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0935;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 110 800 \$ à Société du Patrimoine Angus Résidentiel, pour la construction de 350 logements abordables sur les lots 6 232 022, 6 232 023, 6 322 743 et 6 322 744, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 4^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

- 4 - d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution, pour un montant de 25 110 800 \$;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1255730001

CG26 0373

Approuver le projet d'avenant 1 à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des travaux de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (CG25 0081) - 1267154001

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0947;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des travaux de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (CG25 0081)

Adopté à l'unanimité.

20.58 1267154001

CG26 0374

Conclure quatre ententes-cadres avec Ressort Idéal Itée (lot 1) et Le groupe Guy inc. (lots 2, 3 et 4) pour les services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 280 195,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21329 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0941;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21329;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Ressort Idéal Itée	LOT 1 : Secteur Est : Montréal-Nord, Anjou, RDP-PAT, Service de l'eau, MHM, St-Léonard,	640 656,80 \$

	Viau	
Le Groupe Guy inc.	LOT 2 : Secteur Ouest : Pierrefonds, St-Laurent, Ahuntsic, CESH, Ile-Bizard	446 460,57 \$
Le Groupe Guy inc.	LOT 3 : Secteur Sud : Côtes des Neiges, Incendie Madison, Verdun, LaSalle, Lachine, Sud-Ouest	301 809,38 \$
Le Groupe Guy inc.	LOT 4 : Secteur Centre : Ville-Marie, Outremont, Rosemont, Petite-Patrie, Villeray St-Michel, Plateau Mont-Royal	593 852,20 \$

2 - d'autoriser une dépense de 297 416,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder aux évaluations du rendement de Ressort Idéal Itée et Le Groupe Guy inc.;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1265593022

CG26 0375

Approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à la Société de transport de Montréal, un terrain vacant d'une superficie approximative de 202,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, constituée d'une portion de la rue Jean-Brillant, à l'angle de la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de permettre la construction d'un poste de redressement, pour la somme de 115 000 \$, plus les taxes applicables / Autoriser la Société de transport de Montréal à débiter les travaux de construction du poste de redressement sur ladite partie de lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0937;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à la Société de transport de Montréal, un terrain vacant d'une superficie approximative de 202,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'un poste de redressement, pour la somme de 115 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la Société de transport de Montréal à débiter les travaux de construction du poste de redressement sur la partie du lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse d'échange bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1269915002

CG26 0376

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Maison Aurélie-Cadotte pour la propriété sise au 56, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 46 ans, soit à partir du 6 novembre 2037 jusqu'au 5 novembre 2083, dont la rente annuelle sera de 7 600 \$ afin de permettre la reconstruction de la propriété, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte / Mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation afin de préparer une convention de contribution établissant les décaissements pour l'aide financière de 6 200 000 \$ réservée à la Maison Aurélie-Cadotte pour la reconstruction du bâtiment sise au 56, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de quittance dans lequel la Maison Aurélie-Cadotte et la Ville renoncent mutuellement à tout recours en lien avec l'incendie du Monastère du Bon-Pasteur le 25 mai 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0940;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Maison Aurélie-Cadotte pour la propriété sise au 56, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue comme étant le lot 2 160 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1115,30 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 46 ans, soit à partir du 6 novembre 2037 jusqu'au 5 novembre 2083, dont la rente annuelle sera de 7 600 \$, afin de permettre la reconstruction du bâtiment, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'approuver un projet de quittance par lequel la Ville de Montréal et la Maison Aurélie-Cadotte renoncent mutuellement à tous recours en lien avec l'incendie qui a affecté le Monastère du Bon-Pasteur le 25 mai 2023 pour la propriété sise au 56, rue Sherbrooke Est, connue comme étant le lot 2 160 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3 - de mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation (SSIH) afin de préparer une convention de contribution établissant les décaissements pour l'aide financière de 6 200 000 \$ réservée à la Maison Aurélie-Cadotte pour la reconstruction du bâtiment sise au 56, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification d'emphytéose conditionnellement à ce que :
 - i) cet acte dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville;
 - ii) la quittance ait été signée par la représentante de la Maison Aurélie-Cadotte au préalable ou de façon concomitante à la signature de l'acte d'emphytéose;
- 5 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer la quittance mutuelle, pourvu que cette quittance soit, dans sa forme finale, substantiellement conforme au projet de quittance joint au présent dossier décisionnel, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville;
- 6 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1269915001

30 – Administration et finances

À 17 h 34, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 17 h 34,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0377

Autoriser la renégociation de la prochaine entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministre de la Culture et des Communications / Aviser les parties prenantes / Mandater le Service de la culture, des sports et des loisirs et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville pour renégocier les termes de ladite entente-cadre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mai 2026 par sa résolution CE25 0794;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la renégociation de la prochaine entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministre de la Culture et des Communications;
- 2- d'aviser les parties prenantes;
- 3- de mandater le Service de la culture, des sports et des loisirs et le Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole de la Ville pour renégocier les termes de ladite entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1250030005

CG26 0378

Déléguer au conseil municipal la conception, la coordination, la gestion et la réalisation des travaux relatifs au projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques dans le boisé du parc Marcel-Laurin de l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, le temps nécessaire pour compléter le projet, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0877;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de déléguer au conseil de la Ville la conception, la coordination, la gestion et la réalisation des travaux relatifs au projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques dans le boisé du parc Marcel-Laurin de l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, le temps nécessaire pour compléter le projet, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1269246001

CG26 0379

Autoriser la signature de la lettre de non-objection en réponse à l'Avis de travaux ferroviaires en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire - Reconstruction du pont-tunnel* (L.R.C. (1985), ch. 32 (4^e suppl.)), situé sous les voies ferroviaires du Canadien Pacifique Kansas City, passant au-dessus du nouveau Réseau express métropolitain à Montréal, entre la rue Jean-Talon Ouest et la rue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0884;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre de non-objection en réponse à l'Avis de travaux ferroviaires en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire – Reconstruction du pont-tunnel* (L.R.C. (1985), ch. 32 (4^e suppl.)), situé sous les voies ferroviaires du Canadien Pacifique Kansas City, passant au-dessus du nouveau Réseau express métropolitain à Montréal, entre la rue Jean-Talon Ouest et la rue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (PM 48.78);
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint – Urbanisme, mobilité et infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville l'Avis de non-objection.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1267211003

CG26 0380

Autoriser le report au 1^{er} novembre 2026 ou au 1^{er} mars 2027, selon la catégorie ou la valeur de l'immeuble, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2026-2027-2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0885;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2026 ou au 1^{er} mars 2027, selon la catégorie ou la valeur de l'immeuble, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2026-2027-2028.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1266665001

30.05 - Majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental des sols contaminés, d'un montant net de ristournes de 72 777,50 \$ ainsi que la dotation du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, d'un montant net de ristournes de 28 302,36 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation et le suivi d'une demande d'autorisation ministérielle et la préparation des plans et devis en lien avec les travaux d'assainissement réalisés dans le cadre de la création d'un habitat aquatique compensatoire au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun

- Retiré, voir point 03.01

À 17 h 35,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.010 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0381

Approuver le règlement hors cour au montant de 1 000 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, d'un recours intenté par Rosemary Lafrenière contre la Ville en expropriation déguisée relativement à trois lots vacants portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, propriété de la Ville désormais, et dont le litige avait été circonscrit à l'établissement de la valeur marchande de ces terrains / Autoriser l'établissement de la date de prise de possession au 28 octobre 2022 strictement aux fins d'ajustement des taxes foncières

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0891;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 1 000 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, d'un recours intenté par Rosemary Lafrenière contre la Ville de Montréal en expropriation déguisée relativement à trois lots vacants portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de la Ville désormais, et dont le litige avait été circonscrit à l'établissement de la valeur marchande de ces terrains, le tout sous réserve de la signature d'une transaction et quittance complète et finale conformément aux modalités approuvées par le Service des affaires juridiques;
- 2- d'autoriser le Service des finances et de l'évaluation foncière à émettre et à transmettre à M^e Annie Kirouac, du Service des affaires juridiques, Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières, le chèque au montant de 632 443,16 \$ à l'ordre de Miller Thomson en fidéicomis ou de Rosemary Lafrenière, selon les instructions de M^e Kirouac, représentant le solde à payer sur la somme globale de 1 000 000 \$, compte tenu du paiement déjà effectué d'un montant de 367 556,84 \$;

- 3- d'autoriser l'établissement de la date de prise de possession des trois lots indiqués plus haut au 28 octobre 2022, strictement afin d'ajuster les taxes foncières à cette date;
- 4- d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner plein effet au règlement;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1260059001

CG26 0382

Approuver les projets de convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et chacune des villes liées dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0945;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver les projets de convention d'aide financière entre la Ville et chacune des villes liées dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale;
- 2- d'autoriser le greffier adjoint, ou son remplaçant, à signer toutes les conventions de subvention intermunicipales à conclure entre la Ville et chacune des villes liées pour déterminer les droits et obligations des parties dans la réalisation des projets dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale;
- 3- de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à l'agglomération ou aux projets de la programmation;
- 4- de s'engager à ce que l'agglomération et les villes constituant l'agglomération de Montréal payent tous les coûts non admissibles associés à leurs projets respectifs, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui leur incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;
- 5- de transmettre aux villes liées une copie certifiée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1269918003

CG26 0383

Transmettre au ministre des Affaires municipales et aux organismes partenaires l'intention de réviser le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0947;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de donner avis de l'intention d'entreprendre le processus de révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 2- de transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales ainsi qu'à chacun des organismes partenaires.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1267154001

CG26 0384

Approuver, à toutes fins que de droit, le retrait du domaine public d'une partie du lot 1 243 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie maximale de 270 mètres carrés, situé sur le boulevard Monk dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver le versement d'une partie de ce lot au domaine privé de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0967;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver, à toutes fins que de droit, le retrait du domaine public d'une partie du lot 1 243 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie maximale de 270 mètres carrés, situé sur le boulevard Monk dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - d'approuver le versement d'une partie de ce lot au domaine privé de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1265548006

CG26 0385

Autoriser l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à effectuer des travaux pour l'installation d'un monte-matériaux de type B au Centre Ogilvy, situé au 7405, avenue Champagneur

Vu la résolution CA26 14 0139 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 2 juin 2026;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à effectuer des travaux pour l'installation d'un monte-matériaux de type B au Centre Ogilvy, situé au 7405, avenue Champagneur.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1260465001

À 17 h 37,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0386

Approuver le programme d'activités 2026 des commissions permanentes du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0960;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2026 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- Assemblée publique - Suivi de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel 2025-2030
- Portrait des infrastructures sportives: impacts et adaptations face aux changements climatiques

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Assemblée publique - Soutien offert aux PME à Montréal
- Encadrement des locations résidentielles type Airbnb; explorer les pratiques au Canada et à l'international (Séance de travail)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Assemblée publique - Entendre les besoins, défis et enjeux des communautés LGBTQ2+ pour la création du comité consultatif
- Assemblée publique - Impact de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) sur l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures de sport et de loisir dans les quartiers vulnérables

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- État des lieux et planification des grands parcs montréalais (séance de travail)
- Consultation publique sur le Grand Parc de l'Est
- Bilan et mise à jour de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 (séance de travail)

Commission sur l'examen des contrats

- En continu : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205)

Commission sur les finances et l'administration

- Discussion publique dans le cadre des travaux prébudgétaires 2027
- Étude publique du budget 2027 et PDI 2027-2036
- Rapport 2025 Vérificatrice générale (Séance de travail)

Commission sur l'inspecteur général

- En continu : Étude des rapports de l'inspecteur général

Commission sur le transport et les travaux publics

- Assemblée publique : Le laboratoire d'innovation et la zone sans cône dans Ville-Marie : vers de nouvelles pratiques urbaines
- La mobilité et ses enjeux : fluidité et sécurité à l'ère de l'intelligence artificielle
- État de la chaussée routière: innovations méthodologiques et avancées scientifiques à mettre en œuvre par la Ville

*Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma.***Commission de la sécurité publique**

- Assemblée publique - Plan de lutte contre les discriminations et le racisme du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport annuel 2025 du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport des activités 2025 du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Offre de service en sauvetage nautique et sur glace du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Direction en prévention du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - STM ET SPVM – Sécurité dans les transports collectifs

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1269902005

CG26 0387

Adopter le mécanisme d'acceptation de don visant à encadrer la réception de contributions financières privées destinées à soutenir, sur le territoire de la Ville de Montréal, des initiatives en logement, en hébergement et en cohabitation sociale pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0958;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le mécanisme d'acceptation de don visant à encadrer la réception de contributions financières privées destinées à soutenir, sur le territoire de la Ville de Montréal, des initiatives en logement, en hébergement et en cohabitation sociale pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1268538004

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 38, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0388

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1260458001

CG26 0389

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1265092002

CG26 0390

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1263074002

42 – Adoption de règlements

À 17 h 39, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 39,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0391

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer des travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur-De la Savane

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer des travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur - De la Savane » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 par sa résolution CG26 0303;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer des travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur - De la Savane » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 par sa résolution CG26 0303;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0746;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur - De la Savane », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : John Belvedere
Alex Bottausci
Michel Boudreault
Julie Brisebois
Marc Doret
Heidi Ektvedt
Michel Gibson
Jeremy Levi
Peter Malouf
Jeff Shamie, en remplacement de Michael Stern
Martin St-Jean
Anne St-Laurent
David Tordjman
Morris Vesely

42.01 1267352002

Règlement RCG 26-012

CG26 0392**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 par sa résolution CG26 0304;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mai 2026 par sa résolution CG26 0304;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0744;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) ».

Adopté à l'unanimité

42.02 1265629001

Règlement RCG 21-019-5

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

À 17 h 48, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Règlement de la Société de transport de Montréal ».

CG26 0393**Approuver le Règlement R-222 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 11 159 588 \$ pour financer le « Programme MR-73 et CT-Analyse besoin de remplacement MR-73 et projets infrastructures » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0898;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-222 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 11 159 588 \$ pour financer le « Programme MR-73 et CT-Analyse besoin de remplacement MR-73 et projets infrastructures », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);

2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1260460002

50 – Ressources humaines

À 17 h 49, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ressources humaines ».

CG26 0394

Approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des Brigadier(ère)s scolaires (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0902;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des Brigadiers scolaires (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1260292001

À 17 h 49, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

51 – Nomination / Désignation

À 17 h 49, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 17 h 49,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0395

Renouveler les mandats de Julie Marineau, Roxanne Sayegh et Marylin Thomas à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour leur deuxième mandat respectif, d'une durée de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du CE26 0886 par sa résolution CE26 0886;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de renouveler les mandats de Julie Marineau, Roxanne Sayegh et Marylin Thomas à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour leur deuxième mandat respectif, d'une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1268021003

CG26 0396

Nommer Alexandre Devaux-Guizani à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics et Mercedes Plante à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de nommer Alexandre Devaux-Guizani à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics;
- 2- de nommer Mercedes Plante à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 17 h 50, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE